Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le 24/03/2026
ID : 037-213701188-20260324-202607-AI

MAIRIE DE HUISMES
37420

ARRETE N° 2026-07

ARRETE DU MAIRE
PORTANT DELEGATION DE FONCTION
ET DE SIGNATURE
A Monsieur Jean-Michel GUERTIN
Premier Adjoint

Monsieur le Maire de la Commune de HUISMES,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-18, L.2122-19 et L.2122-23,
Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Monsieur Jean-Michel GUERTIN, en qualité de 1er adjoint au Maire au 20 mars 2026,

ARRETE

Article 1er : **Monsieur Jean-Michel GUERTIN** ,1er adjoint au Maire, est délégué **à la voirie communale, réseaux divers (éclairage public, électrification, eaux : potable-usées-pluviales), fossés, cimetière, risques majeurs, entretien des espaces verts communaux, biens communaux et cours d'eau**. Il assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et les missions relatives aux questions liées aux domaines précités :

- Consulter les entreprises pour les travaux de voirie
- Signer les arrêtés du maire réglementant la circulation
- Signer les demandes de DT/DICT et les demandes d'occupation du domaine public
- Mettre en place, gérer et coordonner le plan communal de sauvegarde et le Document d'Information communal des Risques Majeurs (DICRIM)
- Signer les bons de commande de fournitures et du matériel nécessaire au bon fonctionnement des services municipaux dans les domaines délégués et ce dans une limite de 3000.00 euros maximum
- Commander les travaux auprès des entreprises privées dans une limite de 3000.00 euros maximum
- Planifier la charge de travail et assurer le suivi des travaux effectués par les agents techniques
- Assurer le suivi des travaux effectués par le personnel communautaire sur le territoire de la commune

Article 2 : Délégation permanente est également donnée à **Monsieur Jean-Michel GUERTIN**.1er Adjoint, à l'effet de signer tous les documents, courriers, actes, bons de commande, notes de services dans les domaines cités à l'article 1er du présent arrêté.

Par cette délégation, **Monsieur Jean-Michel GUERTIN** pourra d'autre part délivrer tous certificats et signer tous documents administratifs relatifs au service communal chargé de la voirie communale, des espaces verts , des biens communaux et de l'urbanisme.
Ces fonctions seront comme celles prévues à l'article 1er ci-dessus, assurées concurremment avec Nous.

Article 3 : La prise de fonction de Monsieur Jean-Michel GUERTIN est fixée à la date du 20 mars 2026.

Article 4 : Madame la secrétaire de mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié puis notifié à l'intéressé et dont ampliation sera adressée à :

-Madame la Sous-Préfète de Chinon
-Monsieur le Trésorier Principal

Fait à Huismes, le 24 mars 2026
Le Maire
Denis MOUTARDIER

MAIRIE DE HUISMES